



Ciney, le 10 janvier 2018

Cher éleveur,

Le départ est lancé... les inscriptions pour la Nuit de la Holstein 2018 sont ouvertes !

Voici ci-dessous quelques détails pour votre participation au show qui aura lieu le 17 mars prochain à Libramont.

Au niveau des participants, le show Holstein sera ouvert à tous les éleveurs européens pour toutes les catégories (génisses, primipares, vaches,...).

- [Un juge de renom](#)

Pour cette édition, nous avons opté pour un juge canadien en la personne de Monsieur Jean Claude Fleury. Il sera accompagné de Melle Florie Poirrier.

- [Concours Holstein / Red Holstein](#)

La Nuit de la Holstein est un **concours fait par les éleveurs pour les éleveurs**. Nous mettons tout en œuvre pour vous accueillir ainsi que vos animaux dans les meilleures conditions. A savoir :

1. **Inscription via le formulaire ci-joint. Elle sera gratuite** pour tous les animaux présents au concours.
2. **Bulletin d'inscription : Afin d'éviter toutes erreurs au catalogue**, nous vous demandons de compléter **expressément** le bulletin d'inscription fourni ci-joint. **Seules les informations renseignées sur ce bulletin figureront au catalogue. Veuillez vous assurer que le bulletin nous parvienne.**
 - **Pour les étrangers pour le vendredi 9 février 2018.**
 - **Pour la Belgique le 16 février 2018 au plus tard.** Nous vous invitons à lire attentivement les conditions sanitaires ci-jointes. Vous pouvez consulter toutes les informations liées aux concours sur notre **site web** : www.nuitdelaholstein.be
3. Le comité organisateur se réserve le droit d'adapter les séries en fonction du nombre d'inscription tout en veillant à l'harmonie du concours. **Les génisses doivent être âgées de 4 mois à 30 mois. La date de référence est le 17 mars 2018. Une version intermédiaire du catalogue avec le schéma de concours sera disponible en ligne pour le 24/02.**
4. En plus des sections traditionnelles par âge, **deux sections spéciales** seront organisées pour récompenser la **meilleure Red-Holstein** en lactation et une série dédiée aux vaches de plus de ayant une production égale ou supérieur à 50.000 litres. Celles-ci participeront donc en plus de

leur catégorie d'âge à une série spécial Nous aurons également 3 championnats de conformation (espoir, intermédiaire et adulte) qui rythmeront la soirée.

5. **Le transport** est libre et organisé par l'éleveur lui-même excepté pour les éleveurs des provinces de Namur et Luxembourg. Comme l'an dernier, le comité a la volonté de vous aider dans les frais de transports. Chaque éleveur recevra une prime de transport par animal inscrit et présent.
6. **Pour des raisons de logistiques**, nous vous demanderons plus tard de confirmer le nombre de places à réserver pour vos animaux présents. ATTENTION : nous prévoyons un espace suffisamment confortable pour l'exhibé c.-à-d. : 1.20m pour les génisses <de 18 mois et 1.40 m pour les autres animaux. Inutile donc de sur-inscrire pour avoir plus de place ...

Si vous avez des demandes spécifiques d'espace supplémentaire, veuillez prendre contact avec nous au plus tôt et ce avant le 8 mars 2018 au 0032 477 32 83 14 ou via info@nuitdelaholstein.be

A noter que tout animal inscrit et dont l'absence n'est pas renseignée pour le 8 mars, sera facturé au prix de 25€/animal.

- 1.
 7. Chaque éleveur, recevra un cadeau souvenir, et **de nombreux prix** de grande valeur récompenseront les propriétaires des animaux primés. La Grande Championne recevra un chèque de 250 € offert.
 8. Grace à notre partenariat avec l'Ecole de la Reid, vous pouvez bénéficier de l'aide des étudiants **pendant** le concours.
 9. SHOWMANSHIP : Il sera organisé par le Wal'holstein. Infos et inscription auprès de Mr Antoine Godfriaux au 0473/63 80 98.
- [Notre priorité : assurer l'accueil et l'ambiance conviviale](#)

En plus du concours, pour tous les visiteurs, nous prévoyons une restauration de qualité une tombola. **Invitez donc toute votre famille à venir vous encourager et passer une agréable soirée!**

La Nuit de la Holstein, a été pensée et conçue de façon à mettre votre élevage en valeur ! Ce show est le vôtre, ne laissez pas passer cette opportunité. D'année en année, le show gagne en notoriété internationale.

Nous sommes convaincus que vous détenez dans votre exploitation des sujets (génisses, primipares, vaches) Holstein ou Red-Holstein à mettre en valeur. N'hésitez pas à prendre contact avec votre technicien habituel pour vous conseiller.

Dans l'attente de recevoir vos inscriptions, et de vous rencontrer lors de la Nuit de la Holstein, recevez, cher éleveur, nous vous souhaitons une excellente année 2018.

Le comité organisateur de la Nuit de la Holstein



A noter : Cette édition s'annonce particulière car elle sera en quelque sorte l'avant-première d'un évènement majeure en 2019 à savoir la Confrontation Européenne Holstein. A noter que Libramont 2019 sera organisé par l'Awé, le HB Holstein et la Foire de Libramont le 12 et 13 avril à Libramont. Vu l'importance de l'évènement, il n'y aura donc pas de « Nuit de la Holstein » en mars 2019.



Conditions de participation

Nuit de la Holstein 2018

A. ORGANISATEURS

La Nuit de la Holstein est organisée par les Commissions des Races Laitières des Provinces de Namur et de Luxembourg et l'A.W.E asbl.

B. CONCOURS - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- a) **Primipares et vaches:** Les sujets doivent être tracés à la naissance et soumis au contrôle laitier officiel.
- b) **Génisses:** Les génisses seront âgées de maximum 30 mois et non vèlées. Leur mère devra être tracée à la naissance et soumis au contrôle laitier officiel.
- c) **Conditions générales:** Toutes les autres conditions en vigueur pour les concours officiels belges seront d'application pour les concours de la Nuit de la Holstein.

C. CONDITIONS SANITAIRES



a) **POUR LES ANIMAUX BELGES**

Les bovins doivent provenir d'une zone qui ne fait l'objet d'aucune interdiction ou limitation liée à des maladies animales touchant l'espèce bovine et répondre aux conditions suivantes :

1. **BRUCELLOSE**

Provenir d'un troupeau à statut sanitaire B4.

2. **LEUCOSE**

Provenir d'un troupeau à statut sanitaire L3 (officiellement indemne de leucose).

3. **TUBERCULOSE**

Provenir d'un troupeau à statut sanitaire T3 (officiellement indemne de tuberculose).

4. **BVD**

Tout bovin doit avoir réagi négativement à un test Elisa pour la recherche de protéines du virus BDB effectué sur les leucocytes sanguins. Le bulletin d'analyse faisant foi. Cette analyse se fait une fois sur la vie de l'animal, sauf si le premier examen est effectué sur un bovin de moins de 6 mois. Pour les animaux de moins de 6 mois, la prise de sang est obligatoire avec test PCR.

5. **IBR**

L'accès à la manifestation est réservé aux animaux issus d'un troupeau détenteur d'un STATUT IBR - I3 - I4.

(Voir verso)

- **Pour les bovins issus de troupeaux qualifiés I4:**

Une prise de sang doit être réalisée dans les 30 jours précédant le rassemblement :
Test ELISA GB négatif

- **Pour les bovins issus de troupeaux qualifiés I3.**

Une prise de sang doit être réalisée dans les 30 jours précédant le rassemblement : Test ELISA GE négatif ou GB négatif

b) POUR LES ANIMAUX ETRANGERS

1. Autorisation d'exportation vers la Belgique :

L'exportation des bovins de pays de l'UE est soumise à l'attribution d'une autorisation d'exportation délivrée par l'organisme d'inspection vétérinaire. (cf. document TRACE)

Renseignez-vous auprès de votre instance sanitaire **au plus vite**

En résumé, vous devez obtenir votre certificat d'exportation via votre inspection vétérinaire pour obtenir le Certificat "TRACE". Les coordonnées pour le document TRACE seront renseignées dans un prochain courrier.

Pour le retour, veuillez vous munir d'un courrier officiel des services vétérinaires d'origine autorisant le retour avec un visa sur le certificat initial.

2. Conditions sanitaires supplémentaires exigées

- **Ibr** : Veuillez ne pas oublier de vous munir du bulletin d'analyse Ibr
Une prise de sang doit être réalisée dans les 30 jours précédant le rassemblement : Test ELISA GE négatif .
- **BVD**: Les animaux doivent avoir été soumis et avoir obtenu un résultat négatif à un des protocoles de dépistage du BVD-V repris ci-dessous au choix.
 - **v Test RT-PCR BVD appliqué sur :**
 - du sérum individuel, en pool de maximum 50 échantillons si bovin âgé d'au moins 40 jours ou en pool de 10 échantillons maximum si bovin âgé de moins de 40 jours.
 - du sang complet individuel, en pool de maximum 50 échantillons si bovin âgé d'au moins 40 jours ou en pool de 10 échantillons maximum si bovin âgé de moins de 40 jours.
 - une biopsie cutanée individuelle ou en pool de maximum 25 échantillons.
 - **v Test ELISA Ag Erns appliqué sur :**
 - une biopsie cutanée individuelle
 - du sérum individuel de bovins âgés de plus de 3 mois
 - du sang complet individuel de bovins âgés de plus de 3 mois

- **FCO** : Certaines zones sont actuellement classées « Réglementées »

3. Conditions FCO (fièvre catarrhale ovine)

La Belgique est actuellement indemne de FCO.

Les animaux issus d'une zone **non réglementée**, c'est-à-dire **indemne** peuvent participer sans conditions particulières au rassemblement. Attention : en cas de transit via une zone réglementée pendant le

transport, les animaux et le moyen de transport devront être traités au moyen d'un répulsif et/ou d'un insecticide autorisé. La preuve de ce traitement est nécessaire à la rédaction du certificat sanitaire par les services vétérinaires.

Les animaux issus d'une zone réglementée (zone contaminée) sont autorisés à participer au rassemblement aux conditions suivantes :

- **soit ils ont été vaccinés depuis plus de 60 jours** (après la primovaccination) contre le ou les sérotypes présents dans la zone réglementée ou ont été revaccinés pendant la période d'immunité garantie dans les spécifications du vaccin
- **soit ils ont été vaccinés, au moins, le nombre de jours qui, selon les spécifications du vaccin, est nécessaire pour que la protection immunitaire se mette en place (après la primovaccination), et ont été soumis à une épreuve d'identification de l'agent pathogène (PCR) au moins quatorze jours après le commencement de la protection immunitaire fixé dans les spécifications du vaccin, et dont le résultat s'est révélé négatif;**
- **Les animaux et le moyen de transport devront être traités au moyen d'un répulsif et/ou d'un insecticide autorisé. La preuve de ce traitement est nécessaire à la rédaction du certificat sanitaire par les services vétérinaires. Une « attestation de vaccination FCO à délivrer par un vétérinaire reprenant l'identification individuelle des animaux, les dates de vaccination, ainsi que le nom du vaccin utilisé devra être présenté lors du contrôle sanitaire à l'entrée. En cas de test PCR, le rapport d'analyse sera également présenté lors du contrôle sanitaire.**
- La réglementation européenne prévoit dans le cadre des échanges intracommunautaires commerciaux classiques d'autres possibilités de certification, mais seuls les animaux répondant aux conditions (vaccinés) reprises ci-dessus seront autorisés à pénétrer sur le champ de foire. Le certificat sanitaire sera donc rédigé avec les mentions suivantes: « Animal/Animaux vacciné(s) contre le ou les sérotypes de la fièvre catarrhale du mouton ... (indiquer le ou les sérotypes) à l'aide du vaccin inactivé/vivant modifié (biffer la mention inutile) ... (indiquer le nom du vaccin), conformément à l'annexe III, partie A, point 5, du règlement (CE) n o 1266/2007»
- **Remarque 1 : POUR LA France, vu l'évolution actuelle de la FCO en France (dernière modification de la zone réglementée le 1^{er} janvier 2018), nous vous invitons à prendre contact avec Maurice Moureaux au plus vite au 0032 477 32 83 14**
- Remarque 2 : une vaccination FCO des bovins issus d'exploitations situées en zone indemne pourrait être recommandée afin d'éviter un refus de participation si la zone règlementée devait s'étendre.

D. SCHEMA DE CONCOURS :

Le comité organisateur se réserve le droit d'adapter les séries en fonction du nombre de participantes.

Les génisses doivent être âgées de 4 mois à 30 mois. La date de référence est le 17 mars 2018.